

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
Réclamations, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8
Paris :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Septembre 1877.

Chronique générale.

Les journaux républicains se félicitent bruyamment de la marche de leurs affaires. Selon les communications qu'ils font au public, tout irait à souhait, et souscriptions et propagande, et candidatures, etc., etc. Mais cela n'empêche pas que, lorsqu'ils sont réunis en comité, les membres de la commission sénatoriale de gauche ne constatent entre eux, avec une inquiétude qu'ils ne prennent pas la peine de dissimuler, tout ce que la mort de M. Thiers leur a fait perdre dans la confiance de leur clientèle. Ils ont donc beau se congratuler publiquement pour donner le change aux ignorants et aux crédules, ils ne détroiront pas l'effet terrible produit sur leurs calculs par la perte de leur chef.

La Constitution qui régit en ce moment la France ne peut être mise en péril que par les adversaires de la politique du Maréchal-Président ; le maintien de la République ne peut être compromis que par l'élection des 363.

La paix publique, la prospérité générale ne peuvent être troublées que par le triomphe des révolutionnaires.

C'est ce que le Maréchal-Président a très-nettement exprimé en répondant brièvement aux autorités de Tours.

Les électeurs répondront à l'appel du Maréchal ; ils ne voudront pas sacrifier leurs intérêts, ceux de la France entière pour servir des rancunes injustes, des ambitions égoïstes.

On sait que les comités radicaux, sur un mot d'ordre parti de Paris, ont posté sur le parcours du Maréchal un certain nombre d'agents payés afin de crier : Vive la République ! Tout autre cri était interdit par le programme.

Mais ces agents n'ont pas su toujours faire l'expression de leurs sentiments intimes, et à Dourdan ils ont cru, pour mieux gagner leur argent sans doute, devoir ajouter quelque chose par-dessus le marché. Au cri officiel de : « Vive la République ! » les agents des 363 ont ajouté celui de : « Vive la Commune ! »

Les organisateurs sont fort contrariés de cet excès de zèle et de franchise fort compromettant.

On dit que l'impression du manifeste du maréchal de Mac-Mahon aux Français se prépare en ce moment.

Les dispositions typographiques sont, paraît-il, arrêtées, et les dispositions nécessaires sont prises pour le tirage et l'envoi en ballots. Il est donc présumable que cet important document sera distribué en même temps que le décret de convocation.

Le prince Napoléon retire sa candidature en Corse devant celle du baron Haussmann. Il était temps, en effet, qu'un collègue élec-

toral, fût-il en Corse, payât la dette des Parisiens envers celui qui a transformé Paris et en a fait la première ville du monde.

MM. Haussmann et de Lesseps ont fait les deux plus grandes œuvres de ce siècle. Tous deux sont privés d'un siège dans nos Assemblées, où se pavent tant de médiocrités inconnues.

Telle est la reconnaissance des contemporains. (Assemblée nationale.)

On lit dans le *Moniteur* :

Lorsque l'on parcourt la collection des dépêches du gouvernement du 4 septembre, on est vite édifié sur la façon dont les radicaux entendent l'indépendance de la magistrature et le respect qui est dû à ses membres comme à ses arrêts.

Mais ce qui se passe en ce moment n'est pas moins instructif.

Quand un tribunal — dans son impartialité — rend un jugement conforme à leurs vues, les radicaux ne tarissent pas d'éloges sur la magistrature française et célèbrent le principe de l'inamovibilité qui protège et garantit l'indépendance des magistrats.

Mais dès que les leurs sont atteints par le verdict des juges, ils changent de langage, et la magistrature devient de leur part l'objet des plus violentes attaques et des insinuations les plus malveillantes.

Les juges qui ont condamné M. de Casagnac étaient intègres ; ceux qui condamnent M. Gambetta ont obéi à un esprit de parti. Voilà comment parlent les radicaux.

Qu'un juge de paix incompetent, qui se savait à la veille d'être destitué, condamne, sans consulter la loi, un commissaire de police irresponsable à deux cents francs d'amende, les journaux radicaux le portent aux nues ; qu'un tribunal, en ne consultant que la loi, punisse un simple citoyen qui a commis un délit parfaitement caractérisé, aussitôt ses membres sont en butte aux sarcasmes et dénoncés, par les journaux de la coalition, au mépris et à la haine de ce que M. Thiers appelait la « vile multitude. »

Un tel spectacle est plus effrayant encore qu'affligeant.

Que respectera-t-on donc si la passion politique va jusqu'à s'attaquer aux décisions de la magistrature ?

Les arrêts de la justice étaient autrefois recueillis avec une respectueuse soumission. Aujourd'hui on les discute, on les attaque, on les déchire ; et quand on fait ainsi pénétrer l'anarchie jusque dans le sanctuaire de la justice, on s'étonne que les esprits clairvoyants parlent du péril social !

On parlait l'autre soir, dans le cabinet d'un sous-secrétaire d'Etat, d'une lettre qui aurait été adressée par M. Dufaure à M. Grévy, presque au lendemain des funérailles de M. Thiers, et qui n'aurait pas peu contribué, disait-on, dans la décision qu'aurait prise l'ancien président de la Chambre, de se soustraire aux offres qui pourraient lui être faites.

Les délégués des 363 sont convoqués depuis dimanche à une réunion pour cette semaine, dans laquelle il sera délibéré une dernière fois sur le texte du manifeste qui va être lancé au moment de la convocation des électeurs.

Plusieurs journaux italiens et allemands s'attachent, depuis quelques jours, à accréditer dans la presse étrangère que la mort de M. Thiers est un véritable danger pour la paix. Rien ne prouve que le Maréchal ait des idées de revanche, mais en ce qui concerne l'Italie, on peut bien assurer qu'elle n'a rien à craindre du vainqueur de Magenta.

Tenez pour certain, dit la *Correspondance Saint-Chéron*, qu'une scission grave se prépare : 1° entre M. Gambetta et M. Grévy ; on attend le dernier mot du procès intenté à l'ex-dictateur pour la dessiner ; 2° entre la gauche proprement dite et le centre gauche.

Nous lisons dans l'*Assemblée nationale* :

« Nous apprenons que plusieurs membres du corps diplomatique doivent aller, au retour du Maréchal à Paris, lui présenter leurs félicitations sur les sympathiques ovations qu'il vient de recevoir des populations pendant son voyage. »

La date des élections est définitivement fixée au 14 octobre. Le décret sera signé par le Maréchal au premier conseil des ministres qui suivra son retour, et il paraîtra dans le courant de cette semaine.

Un nouveau journal politique va paraître à Paris sous le titre : *L'Electeur, moniteur des élections*. Ce journal sera en rapport avec tous les comités électoraux conservateurs de Paris et de la province, et publiera des renseignements exclusifs à toutes les candidatures conservatrices.

Les gérants du *Gaulois* et du *Bien public* ont été cités à comparaître, aujourd'hui mardi, devant la 8^e chambre correctionnelle, pour publication du compte rendu du procès Gambetta.

L'opposition de MM. Gambetta et Murat sera vidée vendredi prochain devant la police correctionnelle. C'est, ainsi que nous l'avons dit, M^e Allou qui présentera la défense de M. Gambetta.

On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« Il nous vient de divers côtés que la nouvelle que nous avons donnée sur un rendez-vous de chasse politique du côté d'Angers avait été si mal interprétée que le gouvernement a cru devoir charger certains organes officieux de déclarer le fait inexact. »

Pour ce qui regarde d'abord le fait en lui-même, nous le maintenons dans toute son intégrité ; mais ce que nous tenons à expliquer clairement, c'est que le Maréchal-Président ignore absolument les démarches de conciliation au-devant desquelles des membres du centre gauche veulent aller eux-mêmes ; et du reste, pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire la note que nous avons publiée hier, dévoilant la guerre aux portefeuilles.

Par conséquent, sans produire en ce

moment aucun nom, la plupart de nos lecteurs sauront bien les reconnaître.

Il paraît qu'un grand nombre de légitimistes et de bonapartistes, dit l'*Assemblée nationale*, repoussent formellement l'idée de demander aux candidats l'abandon de toute profession de foi individuelle pour la remplacer par une simple adhésion au Manifeste que doit faire le Maréchal.

Ils soutiennent qu'il importe aux électeurs de connaître exactement l'opinion des députés qui seront appelés dans trois ans à se prononcer sur la révision de la Constitution.

Ils oublient peut-être beaucoup trop qu'avec toutes ces exigences, qui maintiennent la division, ils pourraient bien ne point avoir voix au chapitre pour cette révision.

Si les coalisés triomphent, s'ils viennent en grande majorité à la prochaine Chambre, ils annuleront la plupart des élections qui ne leur seront pas favorables, et les intransigeants légitimistes et orléanistes, pour avoir voulu gagner quelques sièges, en perdront un nombre considérable.

Il est bien triste de voir des conservateurs travailler ainsi à préparer la défaite.

Le conseil municipal de Paris avait refusé d'inscrire au budget de 1877 un crédit de 64,500 fr. pour le traitement supplémentaire de 22 pasteurs protestants ; le ministre de l'intérieur a mis le conseil en demeure de revenir sur ce vote et de se conformer à la législation en vigueur. Le conseil s'y étant refusé, le crédit en question a été inscrit d'office au budget.

Un chef de bataillon du 82^e régiment d'infanterie de l'armée territoriale vient d'être révoqué de ses fonctions, par mesure disciplinaire.

Cet officier supérieur aurait dû ne jamais oublier qu'à une époque troublée comme celle que nous traversons, l'armée auxiliaire, pas plus que l'armée active, ne doit s'occuper de la politique.

A la suite de sa révocation, cet officier vient d'adresser à M. le ministre de la guerre une lettre dans laquelle il fait parade de ses sentiments démocratiques.

On nous assure qu'une nouvelle peine disciplinaire lui sera de nouveau infligée.

M. Busson-Billault a accepté la candidature, avec l'appui du gouvernement, dans la première circonscription de Blois, et M. Ginoux de Fermon sera le candidat officiel dans la Loire-Inférieure, à Château-briand.

La police bernoise a arrêté, à la frontière jurassienne, une bande de contrebandiers qui ont tiré sur les douaniers français. Ces gens faisaient la contrebande au moyen d'un chien ; parmi eux se trouvait une femme qui n'était pas, dit-on, la moins résolue de la bande.

Les intransigeants ont l'intention de sommer leurs candidats d'avoir à déclarer dans leur profession de foi aux électeurs qu'ils entendent présenter, à l'ouverture de la prochaine session, le projet de la loi du retour de la Chambre des députés à Paris.

Ce projet de loi serait présenté simultanément à la Chambre des députés par la majorité républicaine, au Sénat par la minorité de la gauche.

Les intransigeants ont la plus grande confiance dans la puissance des urnes régulièrement ouvertes, mais ils ont une confiance encore plus grande dans la souveraine puissance des urnes renversées.

On a retrouvé, sur les registres de l'état civil de la ville de Spa, l'acte de décès du grand-père du maréchal de Mac-Mahon. Cet acte est ainsi conçu :

« Octobre 1775. Le quinzième jour, s'endormit en Dieu haut et puissant seigneur, messire Jean-Baptiste de Mac-Mahon, marquis d'Erqueville, de Limerich, en Irlande, administré de tous les derniers sacrements de notre mère la sainte Eglise. Il fut inhumé dans notre église. »

M. Menier, chocolatier, vient de saisir le tribunal de la Seine (saisir est le mot propre, car le tribunal en est resté stupéfait), d'une plainte nouvelle contre M. le ministre de l'intérieur et le *Bulletin des Communes*. Le *Bulletin* annonça autrefois la condamnation d'un M. Menier, pour nous ne savons plus quel fait délictueux. M. Menier, se tâte aussitôt, reconnaît avec surprise que ce n'est pas lui qui est condamné, mais un autre ; que cette fois les tribunaux ont réservé leurs rigueurs pour le voisin, et, tout fier, s'empressa d'écrire au ministre et au *Bulletin des Communes* pour qu'ils aient à faire savoir *urbi et orbi* qu'une amende a été prononcée, mais que par extraordinaire ce n'est pas contre Menier, l'ancien député, contre Menier, chocolatier ordinaire des 363.

Le *Bulletin* ne juge pas à propos, bien entendu, de déclarer qu'il ne faut pas confondre le Menier qui est au coin du quai avec le Menier qui n'est pas au coin du quai. De là procès.

Quatorze appointements, trente exploits, six instances, six-vingts productions, vingt arrêts de défenses... et jugement qui doit être rendu mercredi prochain.

On voit que la manière dont M. Menier entend la loi est neuve et originale. Si elle parvient à séduire les juges, de beaux jours seront réservés aux plaideurs, et les avocats auront du pain sur la planche.

Les *Petites Affiches* annoncent par exemple qu'un M. Durand a fait faillite. Aussitôt tous les Durand de France et de Navarre requerront l'insertion d'une lettre avec pièces justificatives à l'appui, constatant que ce n'est pas Durand ferblantier, ou Durand quincailleur, ou Durand marchand de peaux de lapins, qui a failli. Faute de quoi procès, amende et dommages-intérêts.

Il en ira de même pour les Dupont, les Vincent, les Legrand, les Lenoir, les Leroux, etc., qui se feront ainsi très-facilement des rentes. Si bien qu'il sera plus avantageux de s'appeler Durand que Noailles ou Montmorency.

Honneur à M. Menier, l'inventeur de cette nouvelle source de revenus ! Il ne serait que juste que M. Allou lui dédiât, comme il a fait pour Gambetta, un petit programme électoral, dans lequel il demanderait encore, parlant à sa personne, une République républicaine, des libertés libérales et un parlement parlementaire.

LA PRESSE ÉTRANGÈRE.

Voici quelques citations intéressantes empruntées à la presse étrangère; les journaux radicaux ne les reproduiront pas, malgré leur goût bien connu pour l'opinion des Allemands, des Italiens, etc.

Epoca, de Madrid, 12 septembre :

« Si M. Thiers avait occupé à sa mort la position du maréchal de Mac-Mahon, les radicaux français, vu tous les antécédents du défunt, eussent-ils glorifié sa mémoire comme ils l'ont fait ? Ce deuil et ces larmes sont des lamentations de parti.

« On ne peut pas exiger des conservateurs qu'ils s'inclinent devant le cercueil de M. Thiers ; ce serait comme si l'on exigeait des Français qu'ils vénérassent la mémoire du connétable de Bourbon.

« Les plaintes des radicaux prouvent qu'ils n'auraient aucune force par eux-mêmes ; nous pensons que la lutte prochaine sera favorable aux conservateurs. »

Politica, de Madrid, 11 septembre :

Nous lisons dans la *Politica* de Madrid du 11 septembre, à propos de M. Thiers :

« Nous prévoyons en France une division imminente du parti républicain dans un délai plus ou moins rapproché. Le maintien du maréchal de Mac-Mahon à la tête de l'Etat est plus assuré que jamais. »

Gazette de la Croix (Kruz Zeitung), de Berlin, 13 septembre :

« Il est faux de croire que le gouvernement ait commis une faute en poursuivant le chef des radicaux, quelque soit d'ailleurs le jugement à intervenir demain.

« Le gouvernement a, paraît-il, fait de l'effet dans les campagnes, par cette détermination, et les radicaux eux-mêmes sont décontenancés par leur nouvelle infortune. »

UN NOUVEAU CONSISTOIRE.

On mande de Rome que, depuis l'adoucissement de la température, le Pape s'est trouvé beaucoup mieux portant et qu'il a voulu fixer au 22 courant la réunion d'un nouveau Consistoire.

On attache d'autant plus d'importance à ce Consistoire que le Pape doit y nommer le président du futur conclave, c'est-à-dire le cardinal Camerlingue.

La scission est de plus en plus tranchée entre le parti des cardinaux italiens et celui des cardinaux étrangers.

Les cardinaux étrangers, c'est-à-dire la partie libérale du futur Conclave, voudraient que le Pape désignât, pour président Camerlingue, monseigneur Chigi, l'ancien nonce en France. Mais les cardinaux italiens réclament la nomination du cardinal Panebianco.

C'est, jusqu'à présent, ce dernier parti qui semble devoir triompher, si le Pape ne considère pas comme une nécessité pour l'intérêt de l'Eglise de choisir un représentant du parti libéral à Rome.

Dans ce Consistoire, une trentaine d'évêques italiens et étrangers seront préconisés, mais on pense que le Pape réservera pour le Consistoire de décembre la promotion des nouveaux cardinaux.

Etranger.

Autriche. — On mande de Vienne, le 14 septembre :

L'exactitude de la communication que je vous ai faite, il y a quelques jours, au sujet de pourparlers entre la Prusse et la Russie pour l'occupation éventuelle de la Pologne russe par des troupes prussiennes se trouve aujourd'hui pleinement confirmée par nombre de journaux qui discutent sérieusement cette question.

Les Polonais savent ce qu'ils ont à attendre de la Prusse — plus proprement dit de l'Allemagne — si l'envie devait leur prendre de profiter des circonstances présentes pour soulever de nouveau et mettre à l'ordre du jour la question polonaise, depuis si longtemps enterrée.

Mais c'est également de la part de l'Autriche qu'il pourrait être signifié prochainement aux Polonais, et cela d'une façon à ne donner lieu à aucune fausse interprétation, qu'il ne leur reste que le choix entre la perte des concessions qui leur ont été faites et le maintien du *status quo* actuel. Une rumeur prétend même que la situation du préfet de la Galicie, le comte Alfred Potocki, serait des plus ébranlées, et que l'on songe en haut lieu à faire occuper ce poste par un homme plus énergique. Ce bruit toutefois doit être considéré au moins comme prématuré, car lors de la prise de possession par le comte Potocki de la préfecture de Galicie, certains voulaient savoir que le comte, possesseur de grandes propriétés en Russie, avait pour cette puissance de réelles sympathies. Aujourd'hui, en raison même des circonstances, ces sympathies sembleraient le désigner plus que jamais pour l'occupation de ce poste important.

Guerre d'Orient.

La victoire des Turcs sur les Russes ne se confirme pas. Aucune dépêche n'avait fait connaître, dans la journée, à l'ambassade

turque cette victoire que l'on disait décisive pour mettre fin à la campagne de 1877.

Les combats sous les murs de Plewna ont lieu tous les jours, et il n'est pas étonnant que dans les rencontres si fréquentes il y ait de part et d'autre des succès et des revers, et que chacune des parties s'efforce de grossir outre mesure les résultats obtenus.

Aujourd'hui à l'ambassade l'on n'avait pas encore de nouvelles officielles de la victoire des Turcs.

Constantinople, 17 septembre.

Des renseignements provenant de différentes sources confirment l'importance des succès d'Osman-Pacha à Plewna.

Un télégramme officiel de Chipka en date d'aujourd'hui annonce que Suleiman-Pacha s'est emparé de la position fortifiée de Saint-Nicolas, dans la passe de Chipka.

Bucharest, dimanche soir.

Le colonel Wellesley, qui est arrivé ici venant de Plewna, rapporte qu'un combat d'artillerie intermittent continue autour de la redoute de Grivitza. De fait, les opérations militaires ont cessé depuis mercredi soir après l'échec du général Skobelev. Les Russes n'ont pas abandonné Grivitza, ils s'y fortifient.

Suleiman-Pacha a fait sa jonction avec Mehemet-Ali ; il est probable que leurs forces combinées attaqueront le tzarewitch qui sera peut-être forcé de battre en retraite de nouveau ; cependant l'arrivée de la garde impériale peut encore changer la face des choses.

Londres, 17 septembre.

Le *Daily Telegraph* reçoit une dépêche de Choumla, annonçant que vendredi 23 bataillons d'infanterie russe, 3 régiments de cavalerie avec 64 canons ont attaqué 12 bataillons turcs à Estmankoi ; ceux-ci, ayant été renforcés de 6 bataillons, ont battu les Russes et leur ont infligé des pertes considérables. Les Russes furent poursuivis jusqu'à Banicka, près de Biela.

Péra, 16 sept., soir.

Les démarches de M. Layard pour obtenir du Sultan une entente avec les grandes puissances afin de mettre un terme à cette guerre sanglante, paraissent avoir complètement échoué. Le gouvernement ottoman aurait fait répondre au représentant de l'Angleterre que, quelque soit le résultat de la lutte engagée sur différents points du côté du Danube, la Turquie se réservait de traiter directement des conditions de la paix avec la Russie, et qu'elle ne consentirait qu'à un simple armistice pour commencer les négociations.

Vienne, 17 septembre.

Une nouvelle grave arrive de Bucharest à la *Correspondance universelle*. A la suite d'un conseil de guerre présidé par le Czar, celui-ci aurait déclaré qu'il considérait comme impossible de reprendre l'offensive et que, vu la saison avancée, il y avait nécessité de se retirer sur la rive gauche du Danube.

Cette nouvelle, que nous donnons sous toutes réserves, mérite confirmation.

(Note de la rédaction.)

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a reçu des plaintes nombreuses sur la faiblesse de certains volontaires d'un an admis après examen, et qui, néanmoins, sont incapables de suivre les cours institués dans les corps auxquels ils appartiennent.

Frappé de cet état de choses qui se présente fréquemment et qui pourrait dénaturer l'institution du volontariat d'un an, le ministre vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle, en leur signalant cet abus, il leur recommande d'insister, auprès des commissions d'examen, sur la nécessité d'user de la plus grande sévérité dans l'admission des volontaires.

Désormais, et aux termes de la circulaire du ministre, l'exemption du versement de la somme de 4,500 fr. ne sera accordée qu'aux jeunes gens qui auront obtenu de 54 à 60 points à leur examen.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Parmi les personnes qui ont été reçues à Tours par le Maréchal-Président, on cite :

M. le préfet de Maine-et-Loire, M. le secrétaire général Montaubin, M. le vice-président du conseil de préfecture, MM. Grignon et Gigot, conseillers généraux ; M. le maire d'Angers et deux de ses adjoints, MM. Oriolle et de Richeleau ; M. le maire de Cholet et ses adjoints, les maires de Montreuil-Bellay, Fontevault, Brézé, Saint-Cyr, etc.

A Tours, M. le maréchal de Mac-Mahon a nommé chevaliers de la Légion-d'Honneur :

M. Palustre, maire de Saint-Symphorien et président du conseil d'arrondissement de Tours ;

M. Couscher-Boileve, maire de Saint-Nicolas de Bourgueil ;

M. Nju, maire de Neuville-le-Roy ; M. Boistard, maire de Charnizay ; M. le docteur de Lonjon.

Voici quelques détails complémentaires sur le séjour du Maréchal à Tours :

Le train présidentiel est arrivé à 11 heures 30, comme nous l'avons dit. Un salon avait été préparé dans la gare. Un grand nombre de dames avaient pris place dans ce salon où se trouvaient aussi plusieurs jeunes filles qui, à l'entrée du Maréchal, lui ont présenté des bouquets. Une toute petite fille lui a adressé ce compliment :

« Monsieur le Maréchal, veuillez accepter ce bouquet et les vœux que forment les jeunes filles de Tours, afin que Dieu vous conserve longtemps pour le bonheur de la France. »

Le Maréchal a répondu :

« Mademoiselle, j'accepte vos bouquets et vos vœux, et je vous demande la permission de vous embrasser ; ce qu'il a fait sans attendre la réponse.

Nous trouvons les lignes suivantes dans le compte rendu publié par l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* sur la visite à Tours du Maréchal-Président :

« ... Disons en passant que nous avons omis à dessein de parler des manifestations sympathiques de l'immense foule qui, sur tous les points parcourus par l'illustre Maréchal, saluait respectueusement le chef de l'Etat. Sauf les cris irrévérrencieux proférés par quelques voyous, racolés on ne sait par qui et à l'aide de quels moyens, le Maréchal a reçu en Touraine le plus chaud accueil. C'est un fait dont plus de 50,000 personnes peuvent témoigner et que s'efforcera en vain de nier une presse qui ne vit que de calomnies et de mensonges. »

On croirait, à la lecture de l'*Union libérale*, que les cris seuls de : Vive la République ! ont retenti sur le passage du Maréchal à Tours.

Voilà de l'exagération que l'on ne pourra faire accepter. Ce langage n'a rien qui surprenne de la part d'une feuille qui retire de sa fenêtre le drapeau qu'elle a en permanence, alors que tous les citoyens déploient les couleurs nationales pour fêter le Président de la République.

La manifestation qui a eu lieu samedi à Tours apprendra au conseil municipal de cette ville à mieux apprécier et représenter une autre fois les sentiments de la population qu'il a l'honneur de représenter.

Au moment où le Maréchal-Président allait passer avec tout son état-major, devant le front des troupes, toute la population, rompant les rangs de la haie des soldats, s'est portée au-devant du Maréchal qu'elle a entouré aux cris plusieurs fois répétés de : Vive le Maréchal !

C'est avec les mêmes cris que la population de Tours a escorté le Maréchal sur tout le parcours.

On sait que, parmi les troupes rassemblées à Tours, se trouve le 43^e bataillon auquel appartient le lieutenant Patrice de Mac-Mahon, fils aîné du Maréchal.

Le Maréchal a reçu à Poitiers, à Tours et particulièrement à Châteaudun, un accueil chaleureux. La ville de Châteaudun, en souvenir de sa belle conduite de 1876, a été autorisée à porter la croix de la Légion-d'Honneur dans ses armes.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 16 septembre 1877.
Versements de 88 déposants (18 nouveaux),
13,854 fr. 22 c.
Remboursements, 10,389 fr. 09 c.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 18 août au 15 septembre.

NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.	
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
BOUCHERS.								
MM.								
Diénon.	3	13	3	124	2	123	24	79
Tessier.	1	4	1	7	1	7	15	43
Bertran.	1	1	1	1	1	1	9	1
Goblet.	1	1	1	1	1	1	6	11
V. Renard.	1	1	1	1	1	1	24	24
Boutin.	1	10	1	3	1	2	31	40
Loisig.	1	2	1	3	1	2	18	17
Prouteau.	1	1	1	1	1	1	10	13
Chalot.	1	1	1	1	1	1	17	60
Pallu.	1	1	1	1	1	1	15	15
Grocau.	1	1	1	1	1	1	3	21
CHARCUTIERS.								
M. M.								
Dutour.	1	1	1	1	1	1	12	16
Baudouin-R.	1	1	1	1	1	1	7	27
Brunet.	1	1	1	1	1	1	3	5
Vilgrain.	1	1	1	1	1	1	4	7
Sanson.	1	1	1	1	1	1	5	10
Sève.	1	1	1	1	1	1	4	13
Moreau.	1	1	1	1	1	1	5	13
Cornilleau.	1	1	1	1	1	1	1	8
Rousse.	1	1	1	1	1	1	4	11
Goblet.	1	1	1	1	1	1	5	5

Tribunaux.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE D'ANGERS.

Audience du 8 septembre.

M. P.-L. Béchet, directeur et rédacteur en chef du *Travailleur* et conseiller municipal d'Angers, ayant payé les nombreuses amendes infligées à son journal, s'aperçut un triste matin que la caisse était vide et que l'argent, qui est aussi le nerf du journalisme, faisait défaut. — M. Béchet résolut de faire appel à la bourse des frères et amis, et il fit imprimer par MM. Fouré et Descotis, ses typographes ordinaires, des circulaires où il dépeignait éloquemment la détresse du journal républicain : — cela se terminait par une énergique invitation à mettre la main à la poche.

Tout imprimé, dit la loi, doit être déposé à la préfecture. Or, y déposer la circulaire en question, c'était divulguer la détresse ou l'on était. Et puis, l'épître contenait quelques mots... peu aimables sur « les persécutions de la réaction, » — cela veut dire les jugements du tribunal.

Fallait-il donc mettre le préfet dans la confidence de ce dénuement ? Non, sans doute. — Aussi n'opéra-t-on pas le dépôt légal.

Rélas ! la malheureuse circulaire tomba entre les mains du parquet, en même temps que d'autres lettres du même M. Béchet, toutes irrégulièrement imprimées et pas déposées du tout.

Et voilà comment huit contraventions sont relevées contre les imprimeurs honorés des commandes de M. Béchet, et comment ils s'entendent condamner à huit cents francs d'amende.

Avec les frais, cela fera le billet de mille qu'il faudra verser dans la caisse du percepteur.

Audience du 14 septembre.

Le nommé Julien Thébaud, tonnelier à Soulaire-et-Bourg, comparait devant le tribunal sous inculpation de colportage illégal.

Il a l'honneur d'avoir un frère, ouvrier mécanicien à Paris, qui, depuis son séjour dans la capitale, méprise profondément ses compatriotes Angevins. Dans les lettres adressées à sa famille à Soulaire, lettres saisies par M. le juge d'instruction et lues à l'audience, il dit « qu'il a honte d'être Angevin, que la Bretagne elle-même, » — et il y a plusieurs pages sur ce ton.

Enfin, quand cet aigle de Soulaire revient au pays, si les gars du voisinage lui font bon accueil, c'est évidemment qu'ils ne sont pas susceptibles.

Pour donner de meilleures idées aux électeurs de Tiercé, pour refaire leur éducation politique, Thébaud (de Paris) envoie à son

frère de bons journaux, le *Rappel*, par exemple, la *Lanterne*, la *République française*, le *Catéchisme électoral*, et le frère les porte complaisamment au cabaret des époux Chassereau, pour en faciliter la lecture aux consommateurs.

De là, information, perquisition, renvoi en police correctionnelle et condamnation de Julien Thébaud (de Soulaire), sans parler des mesures administratives qui peuvent être prises contre le cabaret Chassereau, transformé en cabinet de lectures radicales.

Électeurs du département, électeurs d'Anjou et de Bretagne, ce petit procès vous montre le cas que vos frères de Paris font de vous. Vous n'êtes pour eux que des imbéciles, et ils ont honte d'être vos compatriotes. — Voilà comme ils vous traitent quand ils sont entre eux.

Leur langage est autre quand c'est à vous qu'ils parlent ; ils vous flattent, ils vous ménagent, ils vous dorent la pilule.

Si vous pouviez, comme M. le juge d'instruction, saisir et lire leur correspondance intime, vous verriez ce qu'ils pensent en réalité et où ils veulent vous mener.

Croyez-nous, le meilleur est de leur tourner le dos. Ce sont là des frères égarés.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Faits divers.

LES FACTEURS RURAUX.

On se rappelle que la plupart des députés républicains de l'ancienne Chambre n'ont pas accordé aux facteurs ruraux le léger supplément de traitement qu'on réclamait pour eux. Nous leur dédions l'article suivant que nous trouvons dans *l'Echo du Loir*, de La Flèche ; ce qu'on dit de MM. Galpin, Lemonnier et Rubillard leur est parfaitement applicable :

S'il y a des gens qui votent pour M. Galpin, ce ne seront pas, à coup sûr, les facteurs ruraux.

— Pourquoi ?

— Vous allez le savoir. Dites-moi, cher lecteur, estimez-vous, aimez-vous ces modestes et utiles fonctionnaires ?

— Beaucoup.

— Trouvez-vous leurs services assez rétribués ?

— Assurément non.

— Et s'il dépendait de vous d'améliorer leur sort, en levant seulement la main, vous le feriez bien vite ?

— Certes.

— Touchez là ! Vous avez bon cœur ; mais, diantre ! M. Galpin n'est pas de votre avis.

— Est-il possible ?

— Lisez vous-même ; tenez, voilà le procès-verbal de la séance du 4 décembre dernier. On discute le budget des postes ; un député monte à la tribune ; il plaide la cause des facteurs ruraux : « Ces braves gens, dit-il, font huit ou dix lieues par jour et par tous les temps. Eh bien ! que gagnent-ils ? 720 francs par an, pas même quarante sous par jour ; donnez-leur 80 fr. de plus. C'est bien peu pour vous, c'est beaucoup pour eux ; 80 francs, pour les aider à nourrir leur famille, à élever leurs enfants ! »

La gauche refuse.

— « Accordez-leur au moins 25 fr. ? »

— « Vingt-cinq francs par an ! vous n'y songez pas ? C'est ce que gagne un député par jour. »

Et l'on vote.

— Et M. Galpin a voté contre l'augmentation ?

— Il a eu ce courage.

— Et M. Lemonnier ?

— Également.

— Et M. Rubillard ?

— N'en doutez pas.

— Mais alors qui donc a voté pour ces pauvres facteurs ?

— Qui donc ? M. Haentjens, M. de Perrochel, M. de la Rochefoucauld, c'est-à-dire les députés du Maréchal.

— Eh bien ! j'aurais fait comme eux ! J'aime ces rudes marcheurs, que je vois passer tous les jours avec leur sarreau de toile et leur casquette vernie.

Avant de devenir agents des postes, ils étaient soldats et, pour la plupart, sous-officiers.

Ils ont fait ces étapes glorieuses dont le terme était Sébastopol, Magenta ou Solferino.

En 1870, les uns luttèrent jusqu'au dernier moment pour l'honneur du pays ; les autres portaient leurs dépêches au péril de leur vie ; ils traversaient les lignes prussiennes pour apporter aux mères des nouvelles de leurs enfants.

Aujourd'hui, ils marchent encore pour la France. Ils sont les messagers, discrets et sûrs, de toutes nos affections, de toutes nos pensées.

Chaque matin, le facteur répand à pleines mains, comme Pandore, les joies et les douleurs : il ne garde pour lui que l'espérance. Et vous voulez lui arracher cet espoir d'un sort meilleur ?

En Belgique, le facteur reçoit 850 fr. par an, 1,100 en Allemagne.

En France, la gauche ne lui accorde que 720 francs.

On demandait à Dumas père quelle différence il faisait entre le drame et la comédie.

— C'est bien simple, répondit-il, le drame et la comédie se distinguent très-facilement l'un de l'autre. Dans le drame, il s'agit d'un meurtre ; dans la comédie, il s'agit d'un mariage. Il faut donc savoir si, dans la comédie, on épousera, si, dans le drame, on tuera. Épousera-t-on ? n'épousera-t-on pas ? Tuera-t-on ? ne tuera-t-on pas ?

On épousera, on tuera, voilà le premier acte ; on n'épousera pas, on ne tuera pas, voilà le second acte. Un nouvel incident se présente, une nouvelle manière de tuer et d'épouser, voilà le troisième acte. Un obstacle surgit qui empêche de tuer ou d'épouser, c'est le quatrième acte. Il faut bien que cela finisse et, au cinquième acte, on épouse ou on tue, parce qu'il y a un terme à tout.

Tout l'art du théâtre n'est-il pas contenu dans ces quelques lignes humoristiques ?

Pour les articles non signés : P. GODET.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

15 septembre 1877.

Les rangs des spéculateurs sont moins clairsemés. L'épargne risque quelques timides achats, les Bourses étrangères et surtout les allemandes arrivent chaque jour en hausse, comment n'aurions-nous pas à constater une progression du cours de nos rentes ? De maladroits escomptes ont plutôt retardé qu'accélééré le mouvement. Comment persuader aux plus incrédules la sincérité d'escompte de 3 0/0 quand il est de notoriété publique que les inscriptions de 3 0/0, plutôt offertes que demandées au comptant, sont loin d'être introuvables ?

La Banque de Berlin a élevé son escompte, la Banque d'Angleterre est à la veille d'augmenter le sien, les Bourses de Berlin et de Londres ne s'en sont pas émues, il n'y a pas de raison pour que notre Bourse s'en préoccupe quand les bonnes signatures l'escomptent chez nous au-dessous de 1/2 0/0 ; les spéculateurs espèrent que l'échéance d'octobre fournira au marché le supplément de demandes au comptant vainement attendu en juillet. Il est peu probable que l'épargne se mette franchement à acheter avant que les élections ne soient terminées.

Certaines valeurs étrangères qui ne présentent pas la même solidité que nos rentes ont beaucoup plus monté qu'elles ; les Florins autrichiens en ont dépassé les cours de 66.50. Le 5 0/0 italien a atteint 71.50. Les fonds russes et ottomans sont restés lourds ; les obligations égyptiennes 6 0/0 ont essayé vainement de s'établir au-dessus de 185. Le Péruvien, dont la spéculation ne s'occupait pas depuis longtemps, a tout à coup retrouvé un regain de faveur et a gagné plusieurs unités.

Le nombre des institutions de crédit ayant pris part au mouvement est fort restreint. La Banque de France, dont le portefeuille est cependant loin de se relever, se maintient fermement au-dessus de 3,100 fr. Il semble qu'une main invisible retienne le Crédit foncier de France aux environs de 725. Dès qu'il fait mine de vouloir dépasser ce cours, les velléités de hausse sont immédiatement comprimées.

La Banque de Paris a gagné une vingtaine de francs, il y a longtemps que nous avons fait prévoir à nos lecteurs une hausse justifiée amplement par la situation de la Société.

Le Crédit mobilier français attend dans les cours de 140 à 145 le jugement du tribunal de commerce qui va décider de son sort.

Le Crédit mobilier espagnol monte comme à regret ; la main qui dirige habituellement ses mouvements semble se tenir en ce moment à l'écart de lui. La Société générale est faible, les actionnaires toucheront comme à-compte le 1^{er} octobre 6 fr. 25 seulement au lieu de 12 fr. 50 qu'ils avaient l'habitude de recevoir. Le Crédit foncier d'Autriche a été vigoureusement enlevé à 550. On oublie bien vite la triste situation dont il est à peine sorti. Les actions des grandes compagnies de chemins de fer français sont plongées dans la somnolence la plus complète, leurs cours n'éprouvent que des variations insignifiantes.

Les recettes de la 35^e semaine sont loin d'être satisfaisantes, elles sont inférieures de 389,000 francs à celles de la période correspondante de 1876.

Le Lyon, pour lui seul, entre dans le déficit pour 340,000 fr. La reprise des actions des Charentes a fait de nouveaux progrès, on a dépassé 165. Les bons de délégations se sont relevés à 195, les Orléans à Châlons et de Sedan à Lérerville se trouvent à peu près aux mêmes cours ; les annuités départementales des Bouches-du-Rhône qui n'avaient pas été inscrites à la cote depuis longtemps y ont reparu à 750, en baisse de 30 fr. sur leur prix précédent.

La spéculation a continué à se porter févreusement sur les actions de quelques chemins de fer étrangers et ces titres ont eu un marché fort agité. On a enlevé les Autrichiens à 610, les Lombards à 188.75, les Portugais à 325, le nord de l'Espagne à 273.75. Ces cours élevés ont provoqué de nombreuses réalisations et il y a eu sur quelques-unes de ces valeurs une violente réaction ; la liquidation du 16 pourrait bien être fort agitée. Le marché des actions des valeurs industrielles est fort calme.

La Compagnie parisienne du Gaz que les rachats des vendeurs à découvert avaient relevé à 42,50 est retombée d'une quinzaine de francs.

Le Suez, soutenu par la progression constante de ses recettes, est formé au-dessus de 700 fr.

Les Allumettes se sont relevées brusquement le jour où l'on a commencé à exécuter les quelques milliers d'actions sur lesquelles le dernier versement de 75 fr. n'a pas été opéré par les porteurs.

Les Voitures de Paris sont faibles de 460 à 465. Chaque semaine il y a diminution de leurs recettes comparativement à 1876. Pas de changement dans les cours des Omnibus et des Tramways.

(Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 15 septembre.

Froment (l'h.) 77	25	—	Huile chene.	50	—
2 ^e qualité.	74	23	Huile de lin.	50	—
Seigle	75	14	Graine tréfle	50	—
Orge	65	15	— luzerne	50	—
Avoine h. bar.	50	11	Foin (dr. c.)	780	55
Fèves	75	15	Luzerne	780	50
Pois blancs . . .	80	40	Paille	780	40
— rouges	80	30	Amandes . . .	50	—
Graine de lin.	70	24	Cire jaune . .	50	250
Farine, culas.	157	70	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	—	qualité (52k.500)	—	—
Chenevis	50	—	—	—	—
Huile de noix . .	50	90	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1876.	1 ^{re} qualité	à 140
Id.	2 ^e id.	à 60
Ordin., envir. de Saumur 1876.	1 ^{re} id.	à 55
Id.	2 ^e id.	à 50
Saint-Léger et environs 1876.	1 ^{re} id.	à 60
Id.	2 ^e id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1876.	1 ^{re} id.	à 50
Id.	2 ^e id.	à 45
La Vienne, 1876.	—	à 45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1875	—	à 115
Id.	1876	à 115
Champigny, 1875	1 ^{re} qualité	à 115
Id.	2 ^e id.	à 115
Id. 1876	1 ^{re} id.	à 150
Id.	2 ^e id.	à 120
Varrains, 1875	—	à 110
Varrains, 1876.	—	à 110
Bourgueil, 1875	1 ^{re} qualité	à 110
Id.	2 ^e id.	à 110
Id., 1876.	1 ^{re} id.	à 120
Id.	2 ^e id.	à 110
Restigné 1875	—	à 120
Id. 1876.	—	à 120
Chilnon, 1875.	—	à 110
Id.	—	à 110
Id. 1876	1 ^{re} id.	à 110
Id.	2 ^e id.	à 100

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**UNE AFFAIRE D'OR!!
LISEZ!!!**

**BELLES ET BONNES
MONTRES
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE
expédiées franco.**

APERÇU DES PRIX :

MONTRE argent, boussole, secondes.	24 fr.
MONTRE argent, cylindre rubis.	20 fr.
MONTRE glace plate, cylindre rubis.	17 fr.
MONTRE sonnante les heures, 1 ^{er} choix.	25 fr.
MONTRE marchant très-bien.	10 fr.
MONTRE qualité inférieure.	7 fr.

GILETIÈRES EN TOUS GENRES

DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ

On demande des dépositaires et des courtiers.

ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 SEPTEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2	70	30	07	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	715			Canal de Suez	702	50	30
4 1/2	100			Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p.	610			Crédit Mobilier esp.	340		
5	408	30	03	Crédit Mobilier	120	3	73	Société autrichienne	605	12	50
Obligations du Trésor, 1. payé.	487	50		Crédit foncier d'Autriche	335	10		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228		50	Charentes, 500 fr. t. p.	147	50	2 50	Orléans	320	50	
Ville de Paris, oblig. 1865-1866	490			Eat	630			Paris-Lyon-Méditerranée	328	50	
1865, 4 1/2	505			Paris-Lyon-Méditerranée	1018	75	1 25	Est	320		
1869, 2 1/2	385		50	Midi	769	5		Nord	320		
1871, 3 1/2	373	50	1 50	Nord	1253	2	50	Ouest	325	50	
1875, 4 1/2	495			Orléans	1070			Midi	320		
1876, 4 1/2	480			Ouest	695		2 50	Charentes	227	50	
Banque de France	3102	50		Vendée, 500 fr. t. p.	1327	50	2 50	Compagnie parisienne du Gaz	135	75	
Comptoir d'escompte	616	25		Compagnie parisienne du Gaz	1327	50	2 50	Canal de Suez	542	50	
Crédit agricole, 200 f. p.	375			C. gén. Transatlantique	508	75	1 25				
Crédit Foncier colonial, 200 fr.	557	50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
 (Service d'été, 5 juin 1877.)
DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (à Arrée-Angers)
 1 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
 4 — 36 — — — — — soir.
 7 — 15 — — — — — express.
 10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.
 (à Arrée-Angers)
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 21 — — — — — omnibus.
 9 — 40 — — — — — omnibus.
 12 — 40 — — — — — express.
 4 — 44 — — — — — soir.
 10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.
 express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 7 heures.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 44^e ANNÉE (1876).
 Prix du volume broché 7 fr. »
 cartonné 8 50
 Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1876. — Le volume 1876 (44^e année), mis en vente le 5 décembre 1876.
 LES ABRONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
 PRIX DE L'ABONNEMENT:
 Paris 7 fr. »
 Départements 8 50
 Etranger, suivant les conventions postales.
 On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
 Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
 1 volume broché 7 fr. »
 Cartonné 8 50
 ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
 Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
 Prix 15 fr.
 VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
 Prix de chaque volume broché 6 fr.
 L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15
 LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
 Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin. 2 vol.
 Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
 L'ouvrage complet 15
 LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Fleury et Victor Chauvin, illustrés par Van Dargent; 1 vol. grand in-8^e.
 Prix, pour Paris, broché 15 fr.
 cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
 Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.
A VENDRE
 1^{re} UNE PROPRIÉTÉ, nommée la PETITE-CALIFORNIE, au Vau-Langlais, commune de Bagnoux, consistant en maison avec cellier, pressoir, jardin et bassins, contenant 5 ares;
 2^e Joignant ledit jardin, 62 ares de vigne avec arbres fruitiers et bassin.
 S'adresser à M^{me} BESNARD-ORY, au Pont-Fouchar, ou audit notaire.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.
A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 En totalité ou par lots,
 LA
PROPRIÉTÉ DU BOIS
 Située commune d'Allonnes,
 Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés, pâtures, vignes et bois taillis, d'une contenance totale de 48 hectares 47 ares environ.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. COMPAÏN-CHATHY, propriétaire à Bourgueil. (480)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.
A VENDRE
 PAR ADJUDICATION,
 En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire,
 Le dimanche 23 septembre 1877, à midi.
UNE PROPRIÉTÉ
 A la Croix-Cassée, commune de Villeberrier,
 Comprenant maison de maître avec servitudes, et un jardin clos de murs, contenant environ 11 ares.
 Mise à prix : 2.000 fr.
 S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire.

A CÉDER
 Pour cause de santé,
UNE BOULANGERIE
 BIEN ACHALANDÉE,
 Avec bonne clientèle.
 Située à Doué-la-Fontaine.
 S'adresser à M. GUICHOU, qui l'exploite. (471)

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
 Rue Saint-Jean,
 Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
 S'adresser au bureau du journal.

BACCALAURÉATS
L'INSTITUTION CHEVALLIER
 Rue du Cardinal-Lemoine, 65, Paris.

Qui a fait recevoir cent dix-huit élèves pendant l'année scolaire 1874-75, cent vingt-et-un en 1875-76, compte cent vingt admissions dans l'année scolaire 1876-77, ce sont :
 Sciences. — MM. Bellhomme, Bernard, Bourgerie, Brot, Collombier, Coutelet, Delaire, Drapier, Evrat, Gendron, Goyas, Guepratte, Guilbert, Guillemot, Guillermain, Heid, Jeanson, Labenski, Lambert, Lévy, Lheureux, Lorin, Lucot, Manceau, Meunier, Morin (Charles), Morin (Eugène), Morio, Neuville, Nivert, Parson, Péchin, Porquet, Raldiris, Ruelle, Sellier, Spitzer, Tourneur, Tremblay, Truelle, Valissant.
 Lettres. — Scindé, 1^{re} partie : MM. Abavent, Bachelet, Berthe, Bonzé-Bourgeois, Collas, Devalleé, Devon, Ducaroy, Fèvre, Précourt, Guérin, Havard, Le-Pesqueur, Marçais, Millot, Noblesse, Paoli, Perdrix, Pinto, Robin, Royer, de Sainte-Croix, Seignobos, Souhier, Tonzery, Zay.
 Scindé, 2^e partie : MM. Bachelet, Bétourné, Boucher, Camuset, Chamero, Chasius, Collen, Dagonet, Dufour, Favrel, Fleury, Guicestre, Huet, Lalé, de Lespinay, Lormand, Palley, Pinto, Radanne, Salone, Scheurer, Touzery, Trombert, Vilcoq.
 Complet. — MM. Aldebert, Andrieux, Asselin, Billard, Canat, Cantacuzène, Cartier, Cavé, Chouillet, David, Décori, Déloncle, Denoist, Derecq, Dreux, Issaurat, Maendl, Maloisel, Marimier, Marliat, Meusnier, Migault, Paraskiw, Siffait de Moncourt, Tétard, de Venzel.
 Au 1^{er} octobre, ouverture des cours préparatoires aux divers Baccalauréats pour les sessions d'avril, de juillet-août, et des cours élémentaires.
 Cours élémentaires pour les jeunes gens arriérés dans leurs études ou trop âgés pour suivre l'ordre traditionnel des classes, les mettant en mesure de suivre le plus rapidement possible les cours préparatoires aux divers Baccalauréats.
 Session de novembre. — Cours pendant les vacances pour la session de novembre.
 ECOLES DU GOUVERNEMENT. — Cours spéciaux pour les Ecoles Centrale, des

Mines, Forestière et de Saint-Cyr, commençant le 8 octobre.
 Volontariat. — L'Institution donne à ses élèves, sans augmentation du prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du Volontariat.
 Demander le prospectus et le tableau des cours. (470)

M^{me} veuve DUPONT, née HEWITT, de Londres, professeur d'anglais, rue du Portail-Louis, 35.
 A domicile, 12 francs par mois; — chez elle, 5 francs. (489)

ON DEMANDE 10,000 FRANCS.
 Remboursement garanti par des rentes françaises. Intérêt 6 0/0 et bénéfices.
 S'adresser au bureau du journal.

UN NÉGOCIANT, ayant le placement assuré de quelques bonnes marques champagnes et liqueurs, désirerait représenter bonnes maisons. — Références. — Ecrire à Leroux, 18, rue de la Fidélité, Paris. (490)

Une DAME DEMANDE UNE PLACE de dame de compagnie.
 Bonnes références.
 S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT
 ET SA FILLE
 Chirurgien et Mécanicien
 Dentiste,
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
 Maison Beurois,
 Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
 Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LE
JOURNAL DU DIMANCHE
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
 ABONNEMENTS :
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
 Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.
 La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
 Le volume broché pour Paris 3 fr. d' pour les départements 4 fr

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
 Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
 Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
 Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
 On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

LAGALL
DENTISTE A SAUMUR
 Quai de Limoges, 70,
 Elève de M. Victor LANGERON.
 CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX,
 Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES
 EXTRACTION DES DENTS
 Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.
 M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
 Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
 Tonique et Hygiénique
AMER PICON
 Supérieur à tous Bitters connus
 1^{re} médaille à toutes les Expositions
 OR à PARIS, PROGRÈS à VIENNE
 DANS TOUTES LES CAFÉS
 Entrepris gén^l par la France et l'Égypte
 BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE.

LA MODE UNIVERSELLE
 JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
 PREMIÈRE ÉDITION
 Donnant par an 24 numéros, 2.000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
 Paris, Départem.
 Un an . . . 6 fr. 8 f.
 Six mois . . 3 50 4
 Trois mois . 2 » 2
 Donnant les mêmes numéros que la première édition, plus 36 gravures coloriées.
 Paris, Départem.
 Un an . . . 15 fr. 18 fr.
 Six mois . . 8 fr. 10 fr.
 Trois mois . 4 fr. 5 fr.
 ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.
 Paris, J. BAUDRY, éditeur.
 On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.